CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE

Mandature 2022 - 2026

Délibération n° 2023/13

BUDGET RECTIFICATIF 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre, à neuf heures, à Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a tenu une assemblée générale en présentiel et en visioconférence, avec un vote dématérialisé, sous la présidence de Thierry CADEVILLE.

Membres titulaires ayant voté

Pascal BAILLY; Anthony BALOUZET; Didier BARJOT; Pierre BELBENOIT; Thierry CADEVILLE; Georges CARLIERE; Xavier CELLARD du SORDET; Didier CHAPUIS; Pascal CHAROT; Laurence DERBECQ; Emmanuel DUBOIS; Sylvain DUVAL; Nicolas GARNERONE; Sophie GRCEVIC; Alain LAPLAUD; Elisabeth LEBEAU-COSTA; Stéphanie LOUAULT; Yann PICARD; Marc MANDRAY; Ghislaine MOREAU; François-Xavier NAULOT; Florence PICHOL; Frédérique RADE; Sylvie SIDOU.

Membres titulaires n'ayant pas voté

Clément BAILLY; Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT; Alain GENET; Karine GAUFFRENET; Kouider HAFID; Frédérique LECOMTE; Pascal LEROUX; Nicolas PLANTIER; Sylvie RAMISSE; Stéphane TURPIN.

NOMBRE DE	MEMBRES TI	TULAIRES ELUS	CCI YONNE
TOTAL	EN EXERCICE		AYANT PARTICIPE AU VOTE
36	34		24
QUORUM		MAJORITE ABSOLUE	
18		13	

ASSEMBLEE GENERALE

17 novembre 2023 - A AuxR Lab, en présentiel et en visioconférence

Mandature 2022- 2026

DELIBERATION n° 2023 / 13

17 novembre 2023



DELIBERATION

VU les articles R.712.15 et A.712.20 du code du commerce, relatifs à l'adoption du projet de budget rectificatif 2023,

CONSIDERANT le montant du budget rectificatif 2023 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel que présenté dans le livret joint,

CONSIDERANT les explications fournies lors de la présentation du budget à l'Assemblée,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 27 octobre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 30 octobre 2023.

Après avoir entendu

- la présentation de la Responsable des Finances,
- l'avis du Président de la Commission des Finances,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 17 novembre 2023 et consultée par voie électronique, à échéance du 22 novembre 2023 à 23 h 30

VOTE ET APPROUVE le budget rectificatif 2023 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

•	Taxe pour Frais de Chambre	1 662 000 €
•	Total du compte de résultat	9 822 200 €
•	Résultat comptable	2 477 800 €
•	Capacité d'autofinancement	17 200 €
•	Résultat budgétaire	418 200 €
•	Fonds de roulement net en fin d'exercice	1 126 118 €

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget au Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :				
POUR 24	CONTRE 0	ABSTENTION 0		
LA SECRETAIRE GHISLAINE MOREAU	THE DE LANGUAGE DE LA SANCIA DEL SANCIA DE LA SANCIA DEL LA SANCIA D	LE PRESIDENT THIERRY CADEVILLE		

